

Cuccession, partage, vente

Par skynebel

Bonjour,

J'ai vendu mon appartement que j'ai hérité après la mort de mes parents. Je suis la fille unique mais mon père a deux petits fils d'un premier mariage, avec lesquels j'ai fait le partage notariale. (Leur père, le fils de mon père, mon demi-frère étant décédé, lui même) . Par ce partage j'ai obtenu cet appartement et mes neveux une maison à la campagne. Ils ont vendu cette maison.

Au moment où moi même j'ai voulu vendre mon appartement le Notaire m'informe que j'étais obligée demander une autorisation de mes neveux. Surprise car eux, ils ont vendu leur bien sans me contacter ce qui ne me pas gêne . Donc ils étaient d'accord et je vends mon bien aussi.

Je signale que les estimations de deux objets ont été fait par la même agence mobilière choisie par mes neveux et accepté par moi même.

Mon appartement a été estimé à 500.000 fr. Deux ou trois ans plus tard il a été vendu pour 600.000 fr . Et c'est là, encore que le Notaire me surprend . Il retient 50000 fr, la moitié de la différence estimation-vente, et les donne à mes neveux.

Je signale que il n'y a pas eu aucune valeur cachée au moment d'estimation, aucun vice, rien.

Je ne crois pas que mes cohéritiers ont droit à une partie de cette vente et dans aucun cas pas à la moitié, vu que leur part dans la totalité est de 1/4 comme descendant d'un autre mariage.

Que pensez-vous ?

MERCI